

Action sociale : focus sur la protection sociale complémentaire et le logement en Île-de-France

Dans le cadre de sa participation aux travaux du comité d'action sociale du ministère de l'Agriculture, la CFDT vous informe sur deux dispositifs : la protection sociale complémentaire et le logement en Île-de-France.

Protection sociale complémentaire (PSC)

Suite à un appel d'offre lancé par le ministère en 2017, **trois organismes assureurs sont référencés par le ministère de l'Agriculture** pour la période 2017-2023 pour la protection sociale complémentaire : Harmonie Fonction Publique, AG2R La Mondiale et Groupama. Ces organismes font des offres accessibles aux actifs et retraités du ministère et de ses 7 opérateurs partenaires (ASP, FranceAgriMer, IFCE, Inao, Inrae, Odeadom, ONF), ainsi qu'à leurs ayants droit, enfants et conjoints.

Pour la CFDT, les agents ont toujours intérêt à souscrire aux offres de prestations sociales complémentaires. À chacun de

déterminer, en fonction du niveau de prestation souhaité et du coût, l'offre qui lui convient le mieux parmi les offres référencées ou auprès d'autres mutuelles.

Le financement de la PSC

Selon l'[article 40](#) de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le gouvernement est habilité à prendre par ordonnance toute mesure visant à « *redéfinir la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale de leurs personnels, ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire* ». L'exécutif prévoit de publier cette ordonnance d'ici à octobre 2020.

En prélude, il a confié une mission conjointe à l'inspection générale des finances (IGF), à l'inspection générale de l'administration (IGA) et à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS). Leur pré-rapport, publié en juillet dernier et devant servir de base à des discussions avec les parties prenantes, fait un constat sans appel : l'État employeur sous-estime la protection sociale de ses agents. La prise en charge partielle reste dérisoire, comparée à l'aide dont bénéficient les salariés du privé.

La CFDT demande que le ministère, en tant qu'employeur, participe, comme dans le secteur privé, aux financements de

ces prestations (part patronale). Ainsi, [elle se mobilise](#) depuis des années pour la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale.

La CFDT estime que les employeurs publics devraient prendre en charge au moins 50% de la cotisation versée par les agents.

Evolution du nombre d'adhérents

On constate que le nombre d'adhérents est en hausse en 2019 et que l'offre Harmonie Fonction Publique est très majoritairement retenue par les agents (*voir tableau ci-dessous*).

Répartition par formule

La formule de niveau 3 est celle qui est très majoritairement souscrite (*voir tableau ci-dessous*).

[PSC](#)

Évolution des tarifs

Selon l'article 12 de la convention avec les assureurs référencés, chaque assureur adresse annuellement au MAA l'information de l'évolution de ses tarifs pour l'année suivante. Appuyés par leur expert ([actuaire](#) Optimind), le ministère et les opérateurs bénéficiaires contrôlent ces évolutions, mais ne peuvent s'y opposer lorsqu'elles sont

justifiées.

Les tarifs de deux des trois offres référencées (AG2R La Mondiale et Groupama) n'ont pas subi d'augmentation en 2019 ni en 2020, quel que soit le niveau retenu.

Pour Harmonie Fonction Publique, en revanche, si le niveau 1 est inchangé, le niveau 2 augmente légèrement (1%) ; le niveau 3, lui, subit une forte augmentation, liée à un déséquilibre avéré entre les ressources et les dépenses. Sur ce niveau, Harmonie Fonction Publique demandait initialement une augmentation de plus de 7% des cotisations des retraités de catégorie C aux plus bas revenus (inférieurs à 22 000 € par an). L'analyse de l'actuaire montre que cette évolution est hélas justifiée en raison d'un déficit significatif. Pour atténuer l'augmentation, le ministère a décidé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 68 000 €, complémentaire aux transferts de solidarité de 600 000 € déjà budgétisés ; cependant, malgré cette subvention, les tarifs 2020 sont à la hausse pour le niveau 3 d'Harmonie Fonction Publique : 2% pour les actifs, 4% pour les conjoints et 4,15% pour les retraités.

Prévoyance

La prévoyance recouvre plusieurs situations : arrêt de travail, invalidité, dépendance, décès. En cas de grave problème de santé, le médecin peut prescrire un arrêt de travail pouvant durer plus de trois mois. Au-delà de ces trois

mois (90 jours), l'agent ne perçoit que la moitié de son traitement pendant 9 mois ; ensuite il ne perçoit plus rien. Pour compenser l'éventuelle perte de salaire liée à cet arrêt, le bénéficiaire d'une prévoyance reçoit, en complément de ce que verse l'employeur ou la sécurité sociale, des indemnités journalières (non imposables). Elles compensent tout ou partie de la perte de salaire en fonction du contrat souscrit, et peuvent ainsi éviter aux agents de se retrouver dans une situation financière délicate. En cas d'interruption de l'activité professionnelle du fait d'une invalidité ou d'une incapacité permanente, l'agent percevra un capital ou une rente, en fonction du contrat et de son incapacité. La prévoyance, c'est prendre en compte l'imprévisible, l'aléa, l'accident ou la maladie et toutes ses conséquences.

Pour la CFDT, il est raisonnable de souscrire un contrat de prévoyance dès le début de sa vie professionnelle.

Point sur l'activité du pôle logement

Au ministère de l'Agriculture, le bureau de l'Action sanitaire et sociale (BASS) emploie 19 agents. En son sein, le pôle Action sociale (PAS) a pour mission d'instruire une partie des demandes d'aides sociales ministérielles et interministérielles de tous les agents, notamment en ce qui concerne le logement en Île-de-France. Ce pôle peut être contacté par [courriel](#) ; il existe également une permanence

téléphonique (01 49 55 53 21 ou 01 49 55 81 13), les jours ouvrés de 15 h 30 à 16 h 30, pour les urgences et les cas particuliers.

En moyenne annuelle, le ministère de l'Agriculture traite environ 380 demandes de logement social à Paris ou en région parisienne, et relogé 80 agents et leurs familles – ce qui est peu vu le nombre de demandes. Le ministère est décisionnaire de l'affectation finale pour un parc de 34 logements à Montrouge et 7 logements à Vanves (Hauts-de-Seine), dont il est propriétaire. Il a accès également à un parc de 170 logements conventionnés, dont il n'est pas propriétaire (le ministère propose, mais ce sont les bailleurs qui décident). Enfin, le ministère a aussi accès à la bourse interministérielle d'accès au logement des agents de l'État ([BALAE](#)), qui a publié 4 218 offres de logement en 2018 ; dans ce cas, le ministère est un simple initiateur de mise en relation.

Le ministère dispose aussi de trois logements d'urgence : deux T1 (27 m² et 30 m²) et un T2 (40 m²). En 2018, 8 personnes y ont été hébergées, pour une durée d'occupation moyenne d'environ trois mois et demi ; en 2019, 2 agents y ont été hébergés pour une durée moyenne de quatre mois et demi.

Le « top 50 » des communes les plus demandées sur BALAE en 2018 donne une bonne idée de la pression géographique sur les offres de logements sociaux. Les arrondissements de Paris (du



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

IX^e au XVI^e) sont les plus prisés : en moyenne, on compte plus de 100 candidatures pour une offre. Les départements des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne arrivent en tête des départements franciliens à forte pression géographique. Des villes telles que Puteaux, Boulogne-Billancourt, Montrouge, Issy-les Moulineaux, Courbevoie et Malakoff reçoivent plus de 50 candidats par annonce. Les communes les moins demandées se concentrent dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise (entre 1 et 11 candidats par annonce).

Pour ces logements, les demandes sont nettement supérieures à l'offre. Le manque criant de logements sociaux pénalise l'ensemble des agents, notamment ceux qui ont des revenus modestes. Cette situation n'est hélas pas nouvelle ; elle est caractéristique du paysage immobilier francilien depuis plusieurs décennies. Le travail du PAS permet de solutionner quelques dossiers, mais, pour la CFDT, il faut que la construction de logements sociaux, en Île-de-France comme dans les autres régions, soit une priorité absolue. Le niveau des loyers, comme le niveau actuel du prix à l'achat au m², notamment à Paris, atteignent des sommets vertigineux. Se loger à Paris est un défi qui n'est pas à la portée de toutes les bourses. De nombreux agents du ministère ne bénéficient pas un logement satisfaisant. Beaucoup sont en attente d'un logement en adéquation avec la taille de leur famille. Pour la CFDT, les acteurs publics doivent prendre des mesures à la



SPAGRI

Syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture
Administration centrale, DRAAF, DDI, Anses, ASP, Inao, IFCE, Infoma, CNPF

hauteur de l'enjeu.